



ASSOCIATION SUISSE  
DES VIGNERONS ENCAVEURS INDEPENDANTS

SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG DER  
SELBSTEINKELLERNDEN WEINBAUERN

ASSOCIAZIONE SVIZZERA  
VITICOLTORI-VINIFICATORI

Communiqué de presse  
13 septembre 2022

## **Non au mépris de la Berne fédérale et à l'acharnement des autorités vaudoises contre les vigneron·es-encaveurs !**

L'ASVEI déplore qu'un vigneron soit menacé de saisie alors qu'il essaie de défendre notre statut spécifique de paysan·nes de la vigne.

### **Jean Duboux, vigneron à Riex, est convoqué le 14 septembre 2022 à l'Office des Poursuites du district Lavaux-Oron pour une saisie de CHF 378,75 !**

La somme correspond aux frais pénéaux et de poursuite qu'il refuse de payer, comme de nombreux collègues vaudois. Ces frais ont été indûment mis à la charge des opposant·es au contrôle de cave par les Préfectures de leurs districts. Avec ses amendes, poursuites, saisies et menaces de peines privatives de liberté, le pouvoir judiciaire du Canton de Vaud est pratiquement le seul à s'acharner contre les vigneron·es-encaveurs opposants. La majorité des autres Cantons ont suspendu les procédures en attendant la décision de notre recours au niveau fédéral.

Comme ses 80 collègues répartis dans plusieurs cantons, Jean Duboux s'oppose à ce que les vigneron·es-encaveurs soient soumis aux mêmes exigences de contrôle que les commerces. Selon le Petit Robert, le commerce : du latin commercium « trafic, négoce » et encore : opération, activité d'achat et de revente (en l'état ou après transformation) d'un produit, d'une valeur. « Prendre quelque chose à quelqu'un et le repasser à un autre, en échange d'autant d'argent que l'on peut, ça c'est du commerce ».

Au niveau fédéral, l'OFAG a fait traîner les procédures presque deux ans, et n'a rendu sa décision que le 16 août dernier, à la veille des vendanges et avec un délai de recours de 30 jours seulement. De plus, sa décision ignore complètement les spécificités de notre métier en continuant de nous assimiler à des commerçants.

### **Le mépris des autorités doit cesser !**

Nous ne sommes pas opposés au contrôle en soi, mais nous voulons un contrôle et une comptabilité adaptés à des entreprises familiales qui, de par les exigences de la politique agricole, assurent une transparence et une garantie des dénominations et appellations supérieure aux grands commerces.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes déterminés à poursuivre notre opposition à ce contrôle inique et déposerons recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

#### **Contacts :**

Willy Cretegnny 079 626 08 25

Jean Duboux 079 717 61 14